



Enlèvement de l'autorité parentale et du droit d'hébergement

Par **pussé**, le **19/11/2009** à **21:40**

Bonjour, rnje suis convoqué à une audience, à la demande de ma fille de 12 ans pour l'enlèvement de l'autorité parentale et du droit d'hébergement. Comment se passe l'audience? Puis je demander à etre seul avec le juge? Ou la partie adverse est toujours présente? rnJ'ai entendu dire que le juge se range souvent du coté de l'enfant. Ai je des chances de conserver mes droits? rnOn me demande de communiquer à la partie adverse des documents personnels (bulletins de salaire, avis d'imposition). Suis je dans l'obligation de le faire?